

DEL/2024/RH/11
MISES À DISPOSITION SIVU

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique VAL DE MARQUE (S.I.V.U VAL DE MARQUE) s'est vu confier l'instruction des autorisations du Droit des Sols au profit des Collectivités suivantes :

- Ville de FOREST-SUR-MARQUE,
- Ville de HEM,
- Ville de LEERS,
- Ville de LYS-LEZ-LANNOY,
- Ville de TOUFFLERS
- Ville de WILLEMS.

Ledit syndicat s'attache donc notamment à mettre à disposition des communes adhérentes un service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols notamment des :

- Permis de Construire,
- Permis d'Aménager,
- Permis de Démolir,
- Déclarations Préalables,
- Certificats d'Urbanisme Opérationnels (CUB),
- Information et accompagnement des pétitionnaires dans l'aboutissement de leurs projets, le dépôt et l'instruction de leur demande d'autorisations,
- Accompagnement juridique dans le cas d'éventuel contentieux formulé à l'encontre d'Autorisation du Droit des Sols,
- Accompagnement technique des communes sur les thématiques d'aménagement et d'urbanisme.

Compte tenu du recrutement d'un agent à temps complet au sein du SIVU VAL DE MARQUE, il y a lieu de modifier la quotité de la mise à disposition des agents.

A cet effet, il y a lieu de modifier la délibération DEL/2021/RH/147 en date du 16 décembre 2021 et de prendre en compte la quotité suivante pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

- Un agent à temps non complet à raison de 0.20 équivalent temps plein,
- Un agent à temps non complet à raison de 0.40 équivalent temps plein,
- Un agent à temps non complet à raison de 0.80 équivalent temps plein.

Les conventions de mises à disposition correspondantes sont fournies en annexe, conformément à l'article 14 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la Fonction Publique et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le remboursement intégral de la rémunération et des charges sociales afférentes à la situation de ces agents sera effectué par le S.I.V.U VAL DE MARQUE sur service fait et au coût réel après clôture de l'exercice budgétaire de l'année.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale, du 12 février 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur LE MAIRE,

- A signer les conventions annexées
- A prévoir les crédits au budget

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT

